

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné puis approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget de la Commune, dressé par M. Alain BERAUD, Maire, qui s'élève comme suit :

Section de Fonctionnement

* Dépenses de l'exercice	1 063 413.22 €.
* Recettes de l'exercice (excédent antérieur reporté inclus).....	1 559 961.75 €
* Soit un excédent de fonctionnement	496 548.53 €

Soit un excédent reporté pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2018.

Section d'Investissement

* Dépenses de l'exercice	484 483.43 €
Dépenses Restes à réaliser	714 067.00 €
* Recettes de l'exercice (Résultat antérieur reporté inclus)	450 479.71 €
Recettes Restes à réaliser	387 697.00 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de - 360 373.77€ (dont le résultat antérieur reporté de +271 658.71 €).

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Alain BERAUD, Maire, de l'exercice 2016 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	80 241.34 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	293 812.02 €
soit un excédent d'exploitation pour le financement de la Section de Fonctionnement de 2018.	213 570.68 €

Section d'Investissement

* Dépenses	183 134.89 €
Restes à réaliser en dépenses	101 600.00 €
* Recettes (résultat antérieur reporté inclus)	115 741.12 €
Restes à réaliser en recettes	68 343.00 €

Soit un résultat d'investissement cumulé de l'exercice de -100 650.77 € repris en résultat antérieur reporté en section d'investissement sur le budget 2018.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Dressé par Monsieur le Receveur Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que le Compte Administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, le Conseil Municipal a examiné, puis approuvé à l'unanimité le compte administratif du Budget Annexe Assainissement dressé par M. Alain BERAUD, Maire, de l'exercice 2017 qui s'élève comme suit :

Section d'exploitation

* Dépenses	12 890.31 €
* Recettes (report antérieur reporté inclus)	474.00 €
soit un solde d'exploitation	- 12 416.31 €
Pas de réalisation à la Section d'Investissement	

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2018 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement	1 397 903.76 €
- Section d'Investissement	2 124 700.77 €

Et décide sur proposition de la commission des finances de ne pas modifier les taux d'imposition 2018 : Taxe d'habitation 13.52 %, Impôt foncier bâti 8.91 %, Impôt foncier non bâti 30.01 %.

Principaux projets prévisionnels:

Elaboration PLU et AVAP : 8 960.00 €, travaux Ateliers Pralong : 16 602 €, travaux Maison à colombages : 100 000 €, travaux accessibilité : 47 020 €, travaux Salle Jean du Crozet : 38 600 €, travaux voirie 2016 : 115 400 €, travaux camping : 2 000 €, aménagement zone de Pralong : 270 000 €, travaux aménagement abords Maison de Santé : 255 191 €, travaux voirie 2017 : 6 489 €, travaux Maison des Associations : 310 000 €, travaux aménagement city park : 68 000 €, travaux aménagement parc groupe scolaire : 8 000 €, travaux Chapelle de la Madeleine : 262 900 €, travaux voirie 2018 : 82 500 €...

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2018 avec la reprise des reports de l'exercice précédent et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	251 149.91 €
Section d'investissement	363 556.77 €

Projets : Fin de la mise en séparatif rue de Baffy avec la mise en place d'une station de relevage des eaux usées et travaux mise en séparatif aux abords de la Maison de Santé.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés au Budget Primitif 2018 et après en avoir délibéré, arrête le montant de ce budget équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	17 282.25 €
Section investissement	50 000.00 €

Ce budget est mis en place en vue d'assurer le contrôle des assainissements autonomes pour les constructions nouvelles et les ventes de maison non raccordée au réseau collectif en section d'exploitation.

En section d'investissement la Commune sera mandataire auprès de l'Agence de l'Eau pour percevoir les subventions qui seront ensuite reversées aux destinataires

Une note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2017 et du Budget primitif 2018, consultables sur le site de la Commune, sont annexées aux budgets.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE ET AMENAGEMENT VOIRIES

AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX EIFFAGE

Décide de conclure un avenant d'augmentation avec l'entreprise Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 770, Rue Moulin Tampon 42120 PERREUX dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire -MSP- (RD8), de mise en séparatif du réseau d'assainissement vers MSP, les programmes de voirie 2016 et 2017 :

Marché initial du 20 septembre 2017 d'un montant de : 359 781.74 €. HT

Montant du marché avec avenant n°1 : 375 476.22 € HT.

Avenant n° 2 Travaux assainissement d'un montant de : 21 220.68 € HT

Nouveau montant du marché : 396 696.88 € HT

Autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

FONDS DE CONCOURS SIEL : DEPLACEMENT CANDELABRE CHEMIN DU VAL D'AIX

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

MODIFICATION DE TRACE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL CONTIGU A LA « MONTEE DES RAMEAUX »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'empiètement sur le domaine public de la propriété de M. Emmanuel GARRIVIER et de Mme Christelle DELAMARE un document modificatif du parcellaire cadastral a été établi par M. Michel PADEL, Géomètre Expert, afin de modifier le tracé du Chemin Rural.

Le Conseil émet un accord de principe pour la modification du tracé du Chemin Rural contigu à la « Montée des Rameaux » au droit de la propriété de M. Emmanuel GARRIVIER et de Mme Christelle DELAMARE sous réserve que l'ensemble des frais pour l'aménagement du nouveau tracé du chemin et les frais relatifs à l'enquête publique (avis de publicité, honoraires du Commissaire Enquêteur...) soient entièrement à la charge du demandeur.

Il décide de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de ce chemin rural Montée de Rameaux et au classement du nouveau chemin suite à la modification du tracé dudit chemin rural.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint Germain Laval du 23 avril 2018, à compter de 8h. 30, au lundi 07 mai 2018, jusqu'à 11 h. 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00, sauf jours fériés.

Le commissaire-enquêteur Monsieur Noël LAURENT recevra à la mairie :

le lundi 23 avril 2018 de 8h 30 à 10h 30 et

le lundi 7 mai 2018 de 9h 00 à 11h 00.

Les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE

Alloue une subvention de 1 800 € à la coopérative scolaire de l'Ecole publique pour différentes sorties scolaires année 2017/2018

SUBVENTION ASSOCIATION LE CHEVAL BLANC POUR FETE DE LA MUSIQUE 2018

Accorde une subvention de 100 € à l'Association «Le Cheval Blanc» 88 Place de la Madeleine 42260 SAINT GERMAIN LAVAL pour l'organisation de cette manifestation du 22 juin 2018.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions

S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

ACQUISITION AMIABLE DE TERRAINS AUX CONSORTS CHATEAU

Approuve l'acquisition des parcelles sises «Pralong» cadastrées les parcelles B n°1, 2 et 3 appartenant aux Consorts CHATEAU et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

PUBLIC LOCAL –DSIPL- 2018

Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local –DSIPL-2018 pour les projets de construction de la Maison des Associations et le projet de réhabilitation de la maison à colombages.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE CHAPELLE DE LA MADELEINE

D'actualiser de la demande de subvention départementale pour les travaux de réhabilitation du clocher de la Chapelle de la Madeleine.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décide de signer avec M. Jean Philippe THOINET, Président de l'ADMR de ST GERMAIN LAVAL une nouvelle convention de mise à disposition à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans. La Commune loue à l'association les locaux situés au 1er étage du bâtiment et qui comprennent une entrée, une salle de réunion, cinq bureaux, des sanitaires, le tout d'une superficie de 120 m².